

Mardi 21 juillet 2020

L'Adami repense totalement son dispositif d'aides artistiques

Des aides au service des artistes

Les pratiques professionnelles des artistes se sont profondément transformées ces dernières années. Les artistes manifestent clairement la volonté d'être au cœur de leur projet, d'en maîtriser les enjeux artistiques et économiques, de contrôler toutes les phases de leur production.

Pionnière, l'Adami a remis à plat son dispositif d'aides financières, pour répondre aux attentes des artistes et apporter des solutions concrètes à leurs besoins. Notamment en ce qui concerne les artistes-producteurs.

Pensée avant la crise sanitaire, la réforme des aides financières aux projets sera **pleinement mise en œuvre en janvier 2021**. Confortée par la crise, elle a pour objectif de sécuriser les artistes tout au long de leur parcours professionnel.

Axe 1 : L'artiste avant tout

Vers un nouvel équilibre entre les aides accordées aux partenaires traditionnels des artistes (labels, tourneurs, compagnies...) et celles apportées directement aux artistes qui portent leur projet.

Simplifier les aides aux structures partenaires

- Attribution des aides automatisée (sans passage en commission) sur la base de critères objectifs et d'un engagement à une charte de valeurs
- Soutien axé sur l'emploi des artistes avec attribution de bonus spécifiques
- Volonté de centrer sur les structures indépendantes dans un objectif de soutien à la diversité économique

Développer les aides directes aux artistes

- Soutenir financièrement les projets directement portés par les artistes
- Assortir les aides d'un accompagnement de carrière : accès à un programme de conseils et de services
- Favoriser la pluralité des esthétiques

Axe 2 : soutenir les artistes dans le processus de création

Une nouvelle gamme d'aides individuelles qui répond au besoin des artistes de s'extraire momentanément de la pression économique permanente pour leur donner les moyens de développer leurs projets et de se ressourcer :

Bourse vie d'artiste

- Financer des dépenses indispensables à leurs pratiques professionnelles.

Bourse inspiration

- Financer un temps de réflexion/création, de recul pour trouver un nouvel élan...

Axe 3 : accompagner l'artiste dans son parcours professionnel

L'Adami élargit ses services inspirés des pratiques du monde de l'entreprise et des start-ups pour accompagner les artistes dans la conduite de leur carrière et de leurs projets :

Accompagnement de l'artiste

- Partenariats pour valoriser les artistes
- Contenus formateurs
- Événements promotionnels
- Accompagnement au démarrage de carrière

Pépinière d'artistes-producteurs

- Conseils et services
- Réseau de partenaires
- Mutualisation de moyens
- Partage de savoirs
- Événements et rencontres dédiés

Le détail des programmes sera communiqué dès l'automne 2020.

RÉFORME DES AIDES FINANCIÈRES



AIDES AU PROJET

- Aide à l'emploi d'artistes via leurs structures partenaires
- Aides aux artistes porteurs de leurs projets



AIDES INDIVIDUELLES

- Bourses vie d'artiste
- Bourses d'inspiration

ACCOMPAGNEMENT DE CARRIÈRE

- Accompagnement de l'artiste
- Pépinière d'artistes : conseils et services pour les artistes producteurs

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner «demande données personnelles»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous [désabonner ici](#).